

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 1 / 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**MultiPLUS Absorber**

**Numero d'article: 174815, 174816, 174817, 175463**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Agent de liaison de l'huile

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Société</b>	Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG Wilhelmstr. 47 58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Télécopie +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com
----------------	---

**Secteur informatif**

<b>Informations techniques</b>	info@febi.com
<b>Fiche de Données de Sécurité</b>	info@febi.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun
<b>Mentions de danger</b>	Aucun
<b>Conseils de prudence</b>	Aucun

**2.3 Autres dangers**

<b>Dangers physico-chimiques</b>	Le produit n'est pas explosif à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 2 / 8

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
100	Sédiments organiques
	CAS: 12001-26-2, EINECS/ELINCS: 310-127-6

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone  
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation des poussières.  
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter la formation de poussières.  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 3 / 8

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.  
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosif.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Stocker au sec.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

##### Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

##### Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

##### Protection des mains

En cas d'immersion: 0,4 mm; Caoutchouc butyle, >60 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

##### Protection corporelle

vêtement de protection léger

##### Divers

Eviter le contact avec les yeux.

##### Protection respiratoire

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P1. (DIN EN 143)

##### Risques thermiques

Aucun

##### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir les SECTION 6+7.

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 4 / 8

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	Poudre
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d'éclair [°C]	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	< 1
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	265-289
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucun

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable jusqu'au point de décomposition.

#### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 5 / 8

### 10.5 Matières incompatibles

non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Toxicité dermale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Aucun

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**11.2.2 Autres informations** Aucun

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Pas d'information disponible.

**Comportement dans les stations d'épuration** Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité** Le produit est biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 6 / 8

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 020199

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150102  
150101

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**Transport routier vers ADR/RID** Non applicable

**Transport fluvial (ADN)** Non applicable

**Transport maritime selon IMDG** Non applicable

**Transport aérien selon IATA** Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport routier vers ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport maritime selon IMDG** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**Transport aérien selon IATA** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport routier vers ADR/RID** Non applicable

**Transport fluvial (ADN)** Non applicable

**Transport maritime selon IMDG** Non applicable

**Transport aérien selon IATA** Non applicable

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 7 / 8

### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/EG (2000/532/EG); 2010/75/EU; 2004/42/EG; (EG) 648/2004; (EG) 1907/2006 (REACH); (EU) 1272/2008; 75/324/EWG ((EG) 2016/2037); (EU) 2020/878; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014; (EU) 2019/1148; (EU) 2019/1021
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1\%$ de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1\%$ de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
	Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

### RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)

### RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):

- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.02.2024, Révision 14.02.2024

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 8 / 8

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.2 Autres informations**

**Méthode de classification**

**Positions modifiées**

1.1, 2.3, 3.2, 8.1, 9.1, 11.2, 15.1, 16.2, 16.3